

	<h2>Règlement de la buvette du stand de tir Attalens</h2> <h3>Carabiniers d'Attalens</h3>
--	-----------------------------------------------------------------------------------------------

Matériel à disposition

La buvette est équipée de 70 couverts complets. Un inventaire est affiché sur chaque armoire.

Bris de vaisselle : remettre l'argent en même temps que la clé.

Assiettes CHF 4.00

Tasses et sous-tasses CHF 3.00

Verres CHF 2.00

Aspirateur – balai – brosse pour récurer – lave-vaisselles et ses produits – produits vaisselles et pour le nettoyage – serpillière et chiffons. Matériel dans l'armoire des WC dames ou sous l'évier.

A prendre avec vous

Condiment nécessaire pour cuisiner

Linges de cuisine

Papier ménage – papier alu – papier cellophane

Sacs poubelles 35 lt

Sachets plastic pour emporter vos restes de nourriture

Décoration

Uniquement du scotch dit de carrossier. **Punaises interdites**. Lors de votre départ, pensez à enlever les décorations et le scotch (tables, plafond, fenêtres) et à récupérer les objets de signalisation du parcours pour le stand, si vous en avez utilisé.

Machine à laver

Un mode d'emploi est affiché. **La vidange se fait par nos soins.**

Parcage des véhicules

Il est interdit de stationner dans les prés. Les véhicules doivent être parqués aux emplacements prévus.

Propriété privée et NON - FUMEUR

Il est élémentaire d'entretenir de bonnes relations avec nos voisins. C'est pourquoi nous vous rappelons ceci :

- les prés et les champs alentours de la buvette sont interdits de jeux ou toutes autres occupations.
- interdiction aux chiens de se promener dans les prés



Attention aux enfants et au bruit devant la ferme voisine.
Modérer votre vitesse lors de votre passage.

Musique

Si vous désirez mettre de la musique, nous vous demandons de la modérer et de ne pas en mettre en dehors de la buvette, ceci pour le respect du voisinage.

Rangement des locaux avant votre départ

Un pense-bête vous sera remis.

Mise en place des tables

Se référer au plan affiché juste à côté de l'entrée.

Les dégâts causés tant à l'intérieur qu'à l'extérieur seront facturés séparément après l'évaluation de ceux-ci.

Au cas où le nettoyage ne serait pas correct lors de la remise des locaux, il sera effectué par la société des Carabiniers et facturé au preneur à CHF 50.00 / heure.

En cas de dégâts, la personne louant la buvette sera tenue comme responsable.

D'avance merci pour l'intérêt porté à ce règlement et nous vous souhaitons d'ores et déjà un agréable séjour.

Evelyne Perroud
Ch. des Erables 17 – Tatroz
078 493 07 52